

RÉSULTATS DE LA PREMIÈRE CONSULTATION POUR LA PRÉPARATION DU PROGRAMME INTERREG MARITIME ITALIE-FRANCE 2021-2027

JANVIER 2021



Sommaire

Introduction.....	3
1. PROFILAGE DES SUJETS CONSULTÉS	4
1.1. Distribution par pays	4
1.2. Distribution par région (NUTS2)	4
1.3. Distribution par province/département (NUTS3)	5
1.4. Typologie des parties prenantes	5
1.5. Type d'organisation	6
1.6. Secteur de référence	7
2. THÉMATIQUES PRIORITAIRES	9
3. OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	12
3.1. Objectif Stratégique 1 : « Une Europe plus intelligente »	13
3.2. Objectif Stratégique 2 : « Une Europe plus verte »	13
3.3. Objectif Stratégique 3 : « Une Europe plus connectée »	14
3.4. Objectif Stratégique 4 : « Une Europe plus sociale »	15
3.5. Objectif Stratégique 5 : « Une Europe plus proche des citoyens »	16
3.6. Objectif Spécifique Interreg 1 : « Une meilleure gouvernance du programme Interreg »	17
4. DÉFIS LIÉS AUX OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	18
4.1. Défis liés à l'Objectif Stratégique 1 : « Une Europe plus intelligente ».....	18
4.2. Défis liés à l'Objectif Stratégique 2 : « Une Europe plus verte ».....	19
4.3. Défis liés à l'Objectif Stratégique 3 : « Une Europe plus connectée ».....	19
4.4. Défis liés à l'Objectif Stratégique 4 : « Une Europe plus sociale »	20
4.5. Objectif Stratégique 5 : « Une Europe plus proche des citoyens »	21
5. QUESTIONS OUVERTES CONCLUSIVES DE TYPE ÉVALUATIF	22
5.1. Question 1 : « Selon vous, le Programme peut-il contribuer positivement aux nouveaux défis posés par l'urgence Covid19 ? Si oui, comment ? »	23
5.2. Question 2 : « Pour faire face aux difficultés majeures engendrées par l'urgence Covid19 , quelles devraient être, à votre avis, les priorités du Programme ? »	24
5.3. Question 3 : « Quelle pourrait être l'amélioration réelle apportée par les actions du Programme dans son domaine d'activité ? ».....	25
5.4. Question 4 : « Comment assurer , selon vous, une implication adéquate de tous les acteurs des territoires du Programme, en particulier des acteurs qui ne sont pas des partenaires de projet mais des bénéficiaires potentiels ? »	26
5.5. Question 5 : « Sur la base de votre perception concernant la connaissance du Programme parmi les citoyens de la zone de coopération, comment peut-on améliorer les activités d'information et de communication afin de sensibiliser davantage les citoyens aux interventions mises en œuvre par le Programme ? ».....	27
5.6. Question 6 : « Quelles sont les meilleures pratiques pour assurer une gouvernance efficace du Programme (en ce qui concerne, par exemple, l'adéquation des installations, le personnel impliqué, etc.) ? »	28
5.7. Question 7 : « Quel pourrait être, selon vous, le potentiel impact du Programme sur les politiques locales et nationales ? »	29

Introduction

En mars 2020, suite à la définition du groupe de travail composé des référents en charge des territoires partenaires du Programme (dorénavant « Task Force »), les travaux ont officiellement débuté sur la définition du futur Programme Interreg Maritime Italie-France 2021-2027.

Dans le cadre de ce travail, la Task Force a approuvé en septembre 2020 le document sur le processus de consultation du partenariat ([disponible ici](#)) et le **premier questionnaire de consultation publique**. Le questionnaire a été élaboré sur la base des Objectifs Stratégiques et spécifiques approuvés par la Commission européenne dans les règlements COM(2018) 372 final et COM(2018) 374 final, et des défis connexes identifiés par la Task Force, sur la base des propositions de règlement susmentionnées.

Le questionnaire, destiné au « grand public », c'est-à-dire à tous les bénéficiaires actuels et potentiels, avait les objectifs suivants :

- Connaître l'opinion du public concernant les 5 Objectifs Stratégiques (ainsi que l'Objectif Spécifique Interreg 1) définis par la Commission européenne, afin de comprendre lesquels d'entre eux ont été perçus comme les plus pertinents.
- Refléter et hiérarchiser les objectifs spécifiques liés à chaque Objectif Stratégique.
- Mieux identifier les défis, les besoins et les priorités définis par la Task Force en évaluant leur perception dans les sujets consultés.

La consultation publique au niveau du Programme

La première consultation publique pour la définition du futur programme maritime Interreg Italie-France 2021-2027 s'est ouverte le 20 octobre 2020 et est restée ouverte jusqu'au 27 novembre 2020.

Le questionnaire était ouvert et disponible sur le site web du programme (<http://interreg-maritime.eu/fr/-/via-alla-consultazione-pubblica-per-il-programma-marittimo-2021-2027->) donc potentiellement disponible pour compilation par tous les citoyens intéressés. Néanmoins, une promotion ciblée a été menée auprès des acteurs considérés comme les plus représentatifs des territoires concernés par le Programme. En particulier:

- Le réseau des représentants territoriaux des 5 territoires partenaires du Programme Maritime Italie-France a été activé pour promouvoir le questionnaire auprès des organismes publics et privés les plus représentatives au sein des régions;
- Une campagne sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn) a été activée, qui a apporté une visibilité constante au questionnaire auprès de cette partie de l'audience considérée en grande partie comme composée de parties prenantes;
- 2 mass-mailings destinés à la liste des acteurs du Programme ont été mis en œuvre (environ 1600 contacts);

Au total, 314 réponses ont été recueillies.

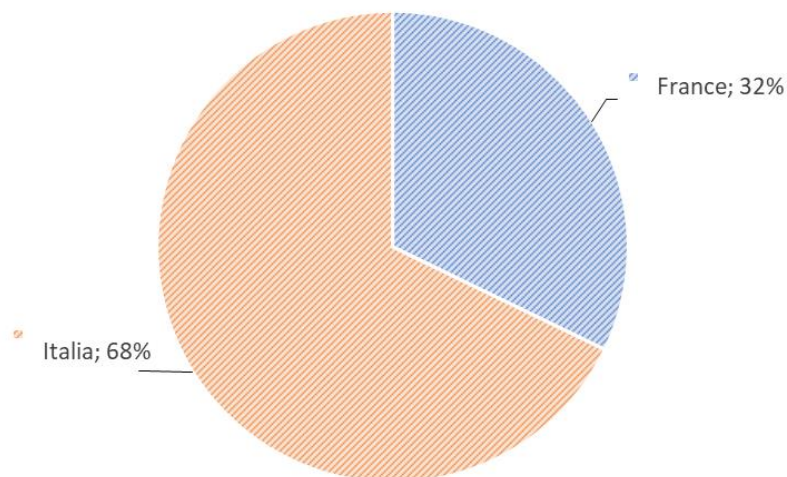
Les résultats et les premières considérations liées à la première consultation sont résumés dans les pages suivantes.

1. PROFILAGE DES SUJETS CONSULTÉS

Avant d'aborder le fond des questions couvertes par la consultation, cette section donne un aperçu des caractéristiques des sujets consultés.

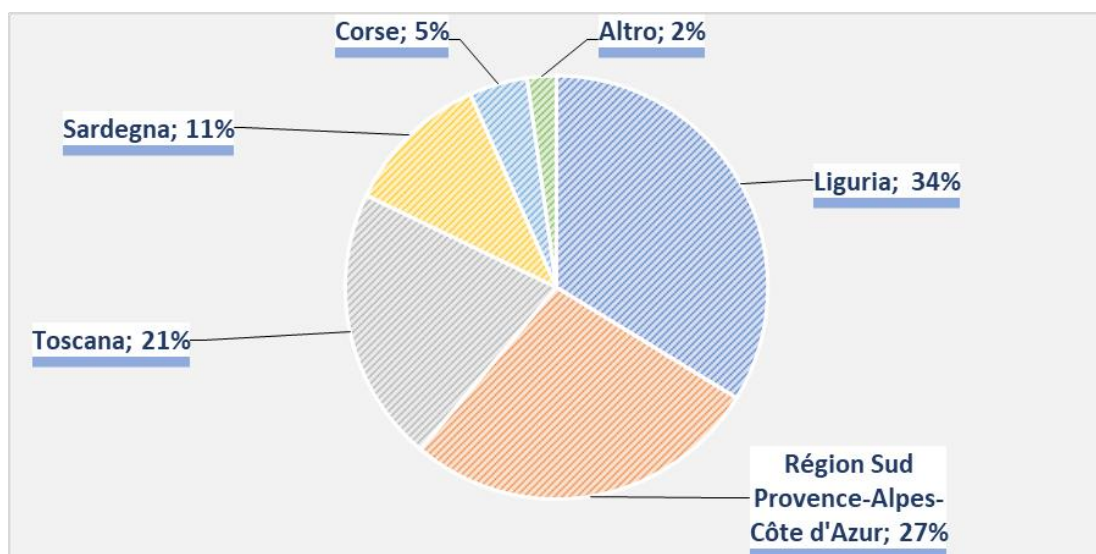
1.1. Distribution par pays

Au total, 314 réponses valides ont été recueillies. Plus précisément, 213 réponses provenaient d'Italie et 101 de France.



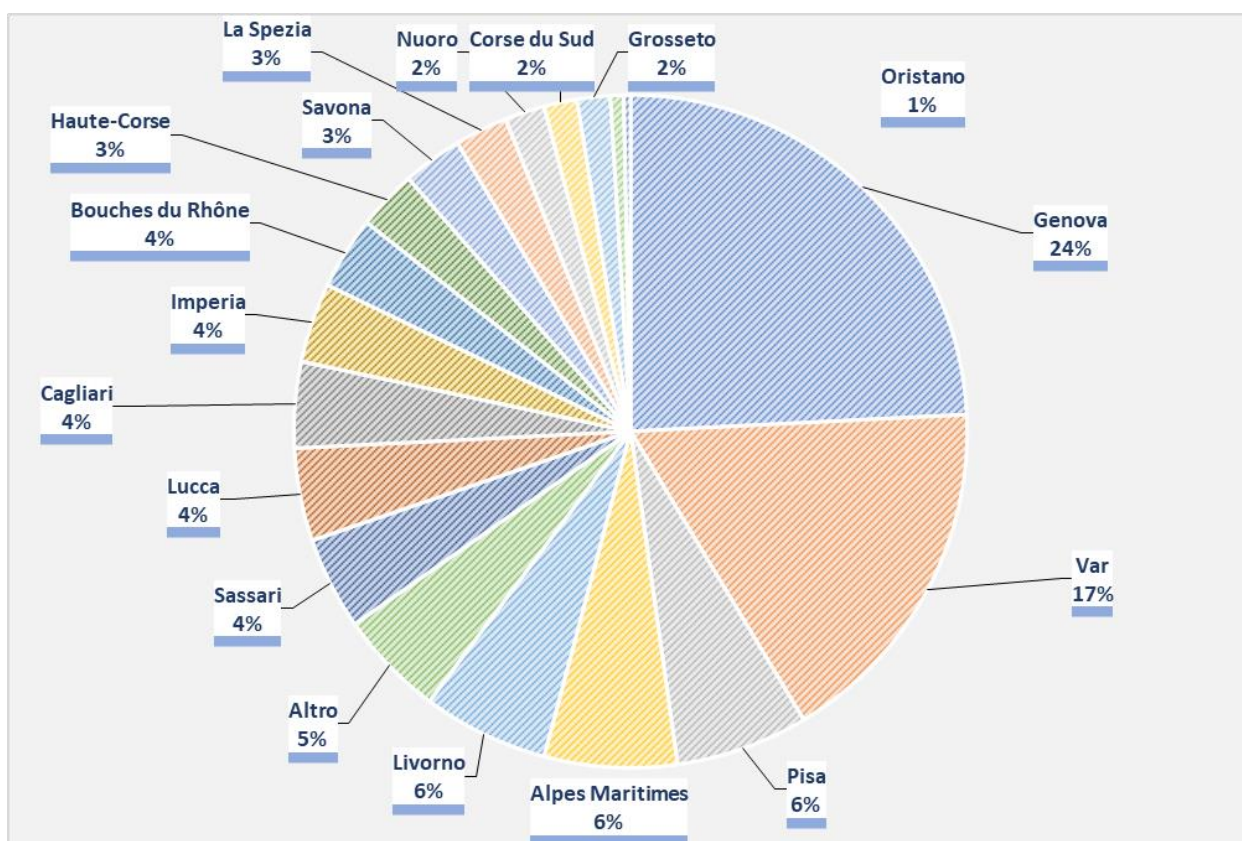
1.2. Distribution par région (NUTS2)

En termes de répartition par région (NUTS2), 106 réponses provenaient de Ligurie, 86 de la Région Sud, 66 de Toscane, 35 de Sardaigne, 14 de Corse. 7 réponses ont été reçues de résidents en dehors des régions partenaires du programme.



1.3. Distribution par province/département (NUTS3)

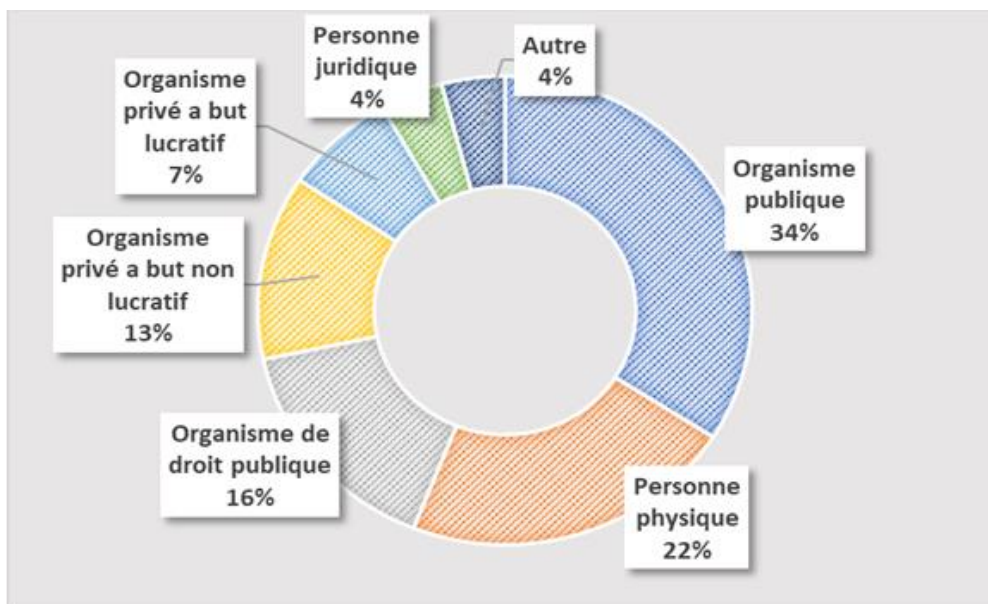
En ce qui concerne le niveau NUTS3 (provinces dans le cas italien et départements dans le cas français), 76 réponses ont été reçues de la province de Gênes, 54 du département du Var, 20 de la province de Pise et autant du département des Alpes Maritimes, 19 de la province de Livourne, 14 de la province de Sassari et autant de la province de Lucques, 12 réponses ont été reçues de la province d'Imperia, 11 du département des Bouches-du-Rhône (appartenant à la Région Sud mais actuellement un territoire non partenaire de la zone de coopération du Programme Maritime). 9 réponses ont été reçues du département de Haute Corse et de la province de Savone, suivies de 8 réponses de la province de La Spezia, 6 de la province de Nuoro, 5 de la Corse du Sud, 5 de Grosseto, 2 d'Oristano, 1 de la province de Carbonia Iglesias. Il y a également 16 réponses regroupées sous la rubrique « autres », car elles proviennent toutes en petites quantités (1/2) d'autres provinces.



1.4. Typologie des parties prenantes

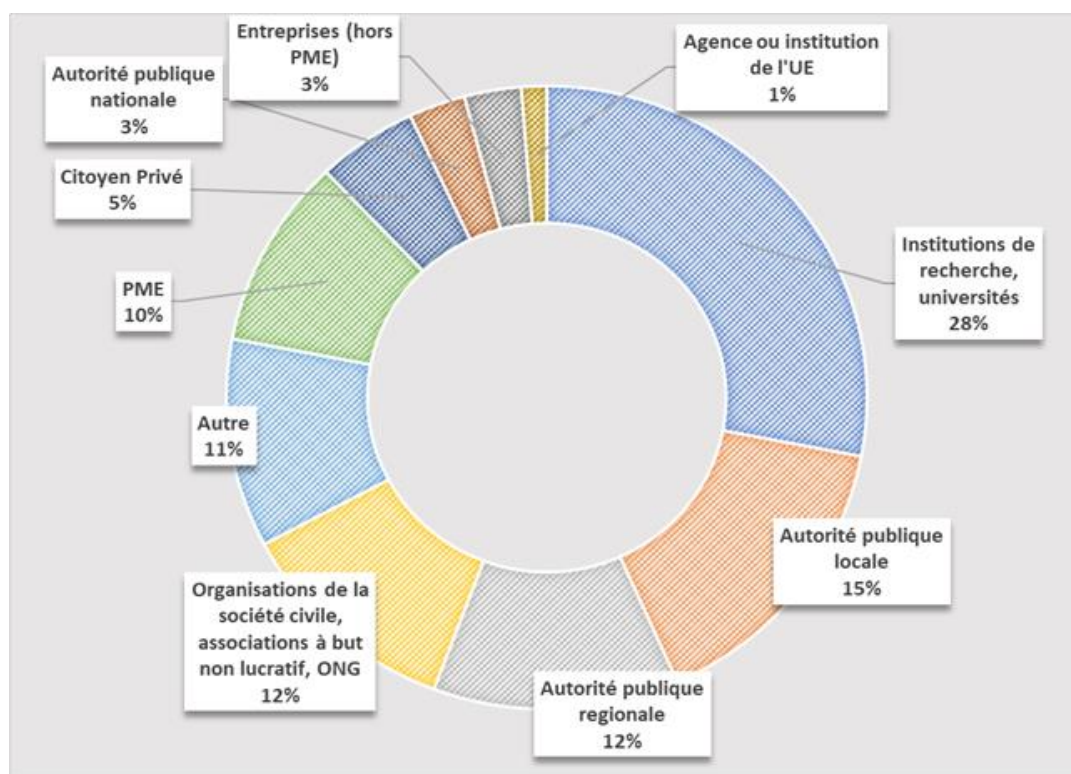
Après l'indication géographique, nous avons voulu analyser le profil de travail des répondants, en partant des macro catégories des parties prenantes. Plus précisément, 107 réponses provenaient de personnes représentant un organisme public, 69 personnes ont déclaré représenter leur propre

personne physique, 49 représentants d'organismes de droit public, 40 personnes représentant un organisme privé à but non lucratif et 23 personnes provenant d'un organisme privé mais à but lucratif. Enfin, 13 réponses provenaient de personnes morales privées et 13 personnes déclarées ne représenter aucune des catégories proposées.



1.5. Type d'organisation

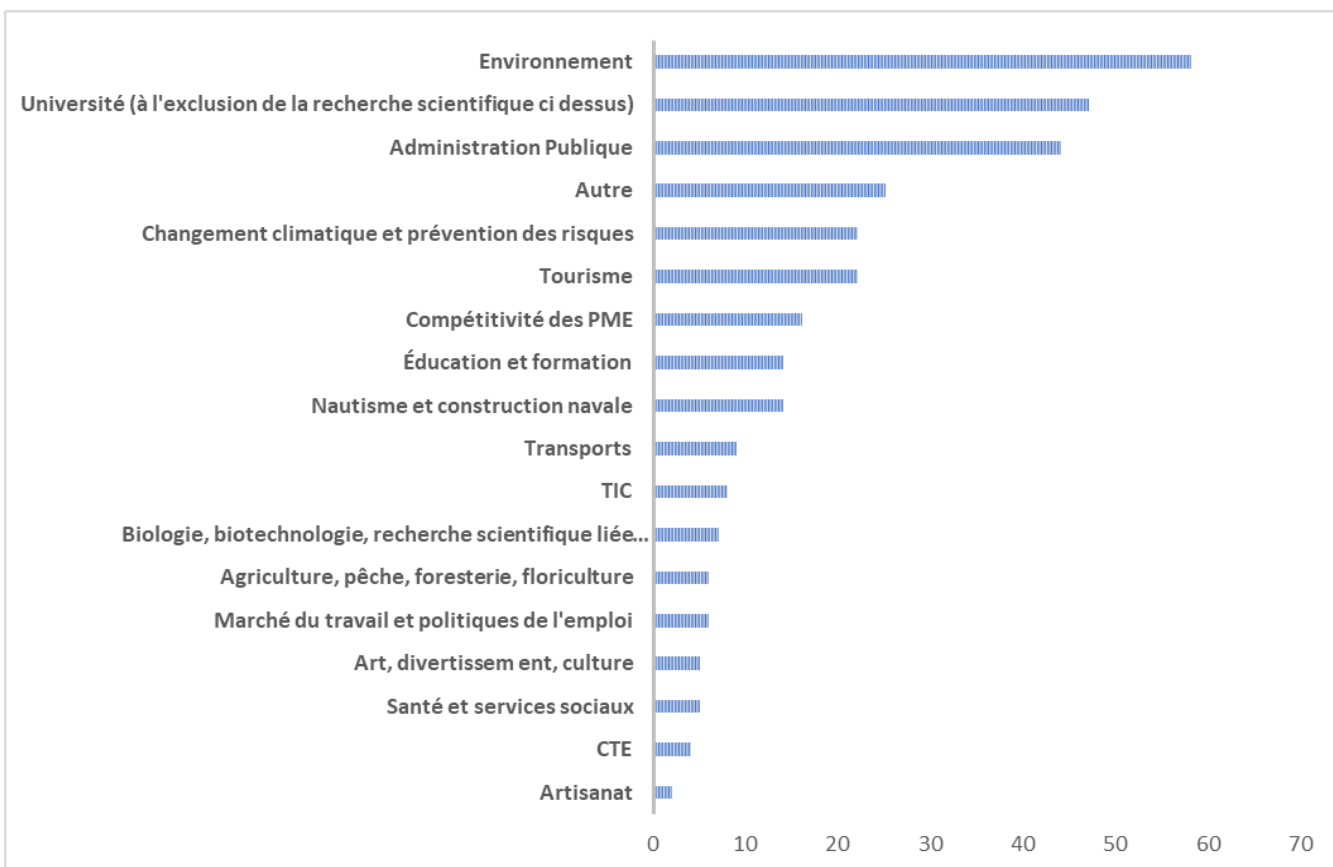
En ce qui concerne le type d'organisation à laquelle ils appartiennent, 88 répondants proviennent des circuits universitaires et de recherche, 48 d'une autorité publique locale, 39 d'une autorité régionale et 9 d'une autorité nationale (ce qui porte à 96 le nombre total de répondants d'une autorité publique italienne ou française). 36 personnes ont déclaré travailler dans une organisation de la société civile quelconque, tandis que 31 personnes appartenaient au secteur des PME et 9 au secteur des entreprises en dehors des PME, 16 personnes ont déclaré qu'elles étaient simplement des citoyens privés, 4 personnes appartenaient à une institution ou une agence de l'UE. Enfin, 16 sujets ont déclaré qu'ils n'appartenaient à aucune de ces catégories ou ne voulaient pas le préciser.



1.6. Secteur de référence

En ce qui concerne le secteur professionnel de référence des acteurs qui ont répondu au questionnaire, la situation est plutôt fragmentée mais bien représentative des domaines prioritaires sur lesquels le programme entend concentrer les ressources également au cours de la prochaine période de programmation.

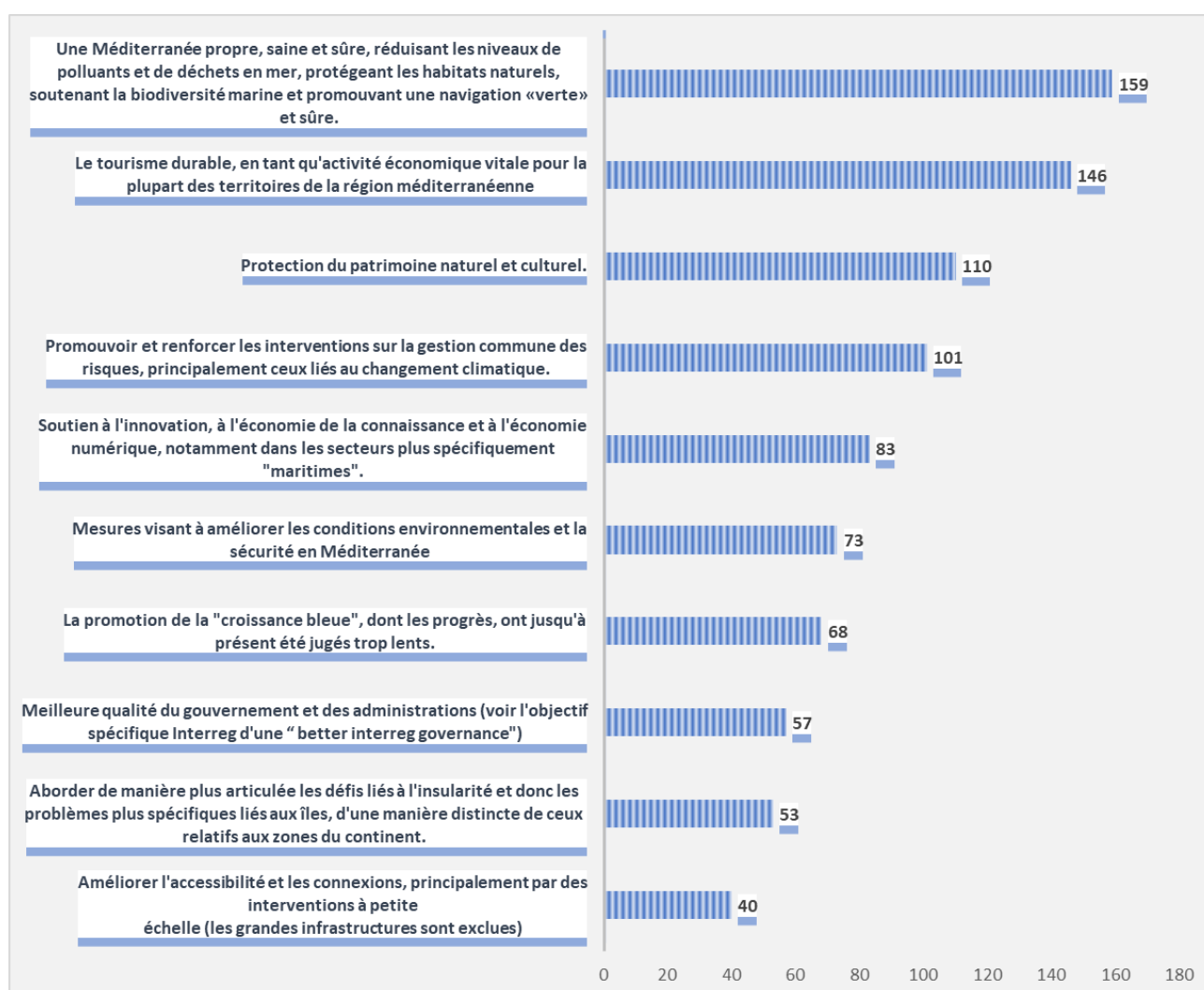
58 personnes déclarent travailler dans le secteur de l'environnement (y compris ici une multiplicité de professions et de secteurs), 47 personnes représentent le monde universitaire et 7 autres la recherche scientifique pas directement liée à l'université mais plutôt liée à la biologie et à la biotechnologie. 44 personnes proviennent de l'administration publique, 22 du secteur du tourisme et 22 autres des secteurs liés au changement climatique et au travail sur la prévention des risques. 16 personnes travaillent sur la compétitivité des PME, 14 proviennent du secteur de la navigation de plaisance et de la construction navale et 14 autres du secteur de l'éducation et de la formation. 9 personnes représentent le secteur des transports, 8 le secteur des TIC et 6 le secteur du marché du travail et de la politique de l'emploi. 6 personnes représentent les secteurs de l'agriculture, de la pêche, de la sylviculture, de la floriculture, 5 les services sociaux et de santé et 5 autres le secteur de l'art et de la culture. Enfin, nous avons 4 personnes représentant directement le domaine de la coopération territoriale européenne, 2 personnes représentant le secteur de l'artisanat et 25 personnes non liées aux catégories proposées.



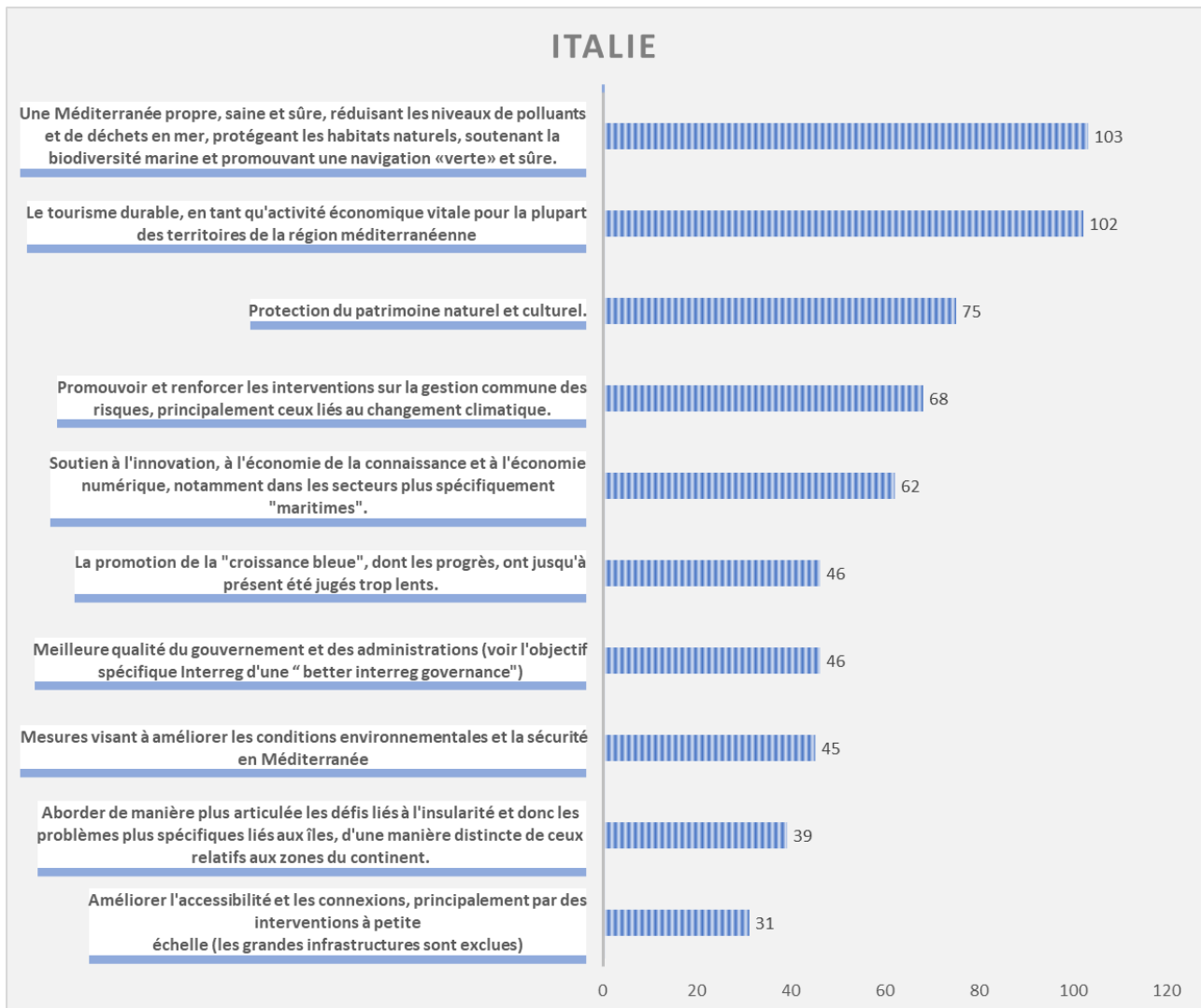
2. THÉMATIQUES PRIORITAIRES

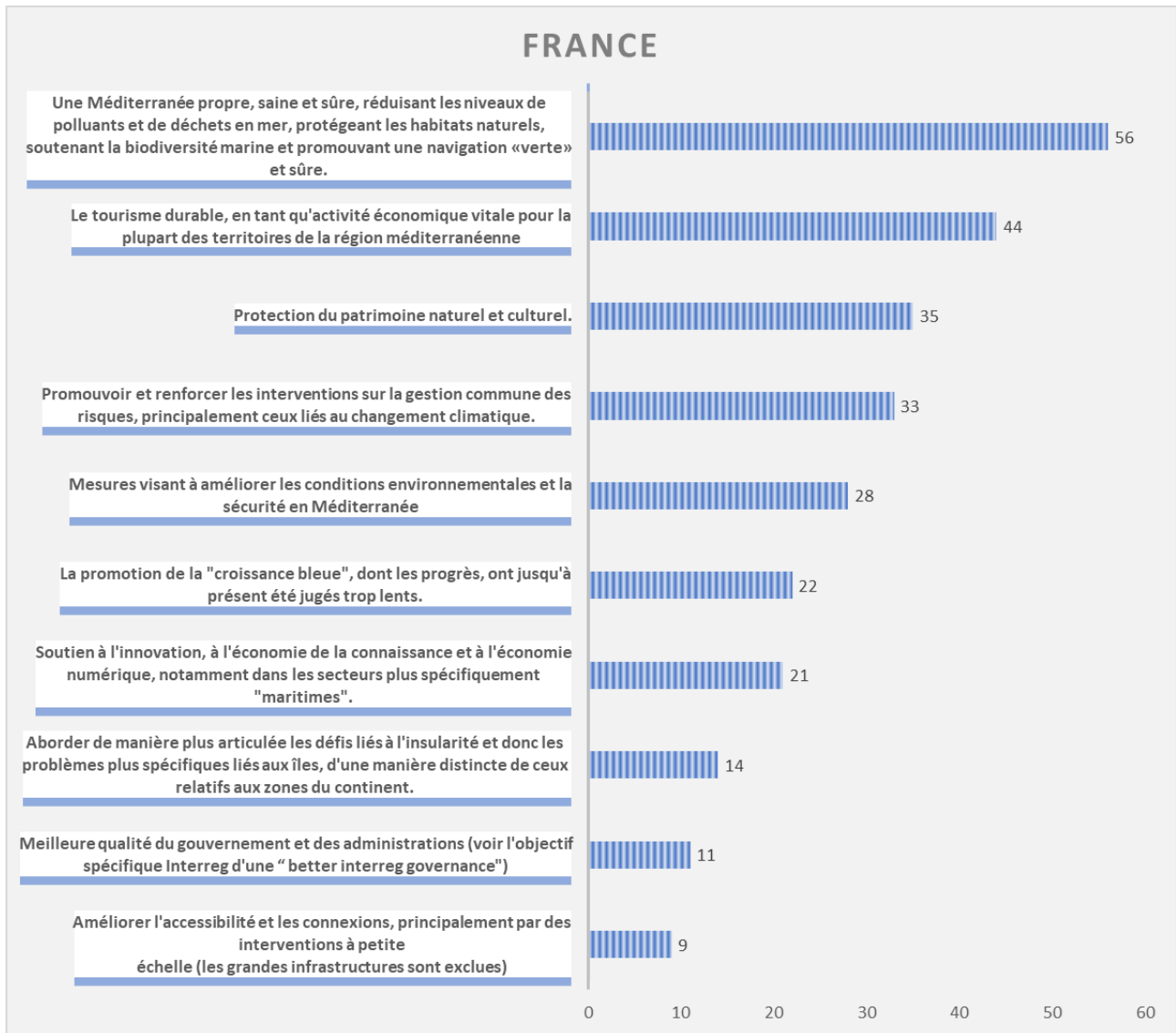
Après le profilage des répondants, le questionnaire visait à analyser leurs préférences par rapport aux thèmes prioritaires du Programme, avant de passer à des questions plus spécifiques concernant les objectifs proposés par la Commission européenne et les actions connexes discutées par la Task Force.

Il est évident que les questions liées aux thèmes environnementaux (qu'elles concernent la protection et la préservation de l'environnement, son développement durable, la lutte contre le changement climatique et donc la gestion des risques qui en découlent) jouent un rôle prioritaire. Ensuite, par ordre de préférence, le thème de l'innovation/économie de la connaissance et du numérique pour les chaînes d'approvisionnement transfrontalières, notamment celles liées à l'économie bleue.



Il peut également être intéressant de voir le choix des préférences réparties par pays :



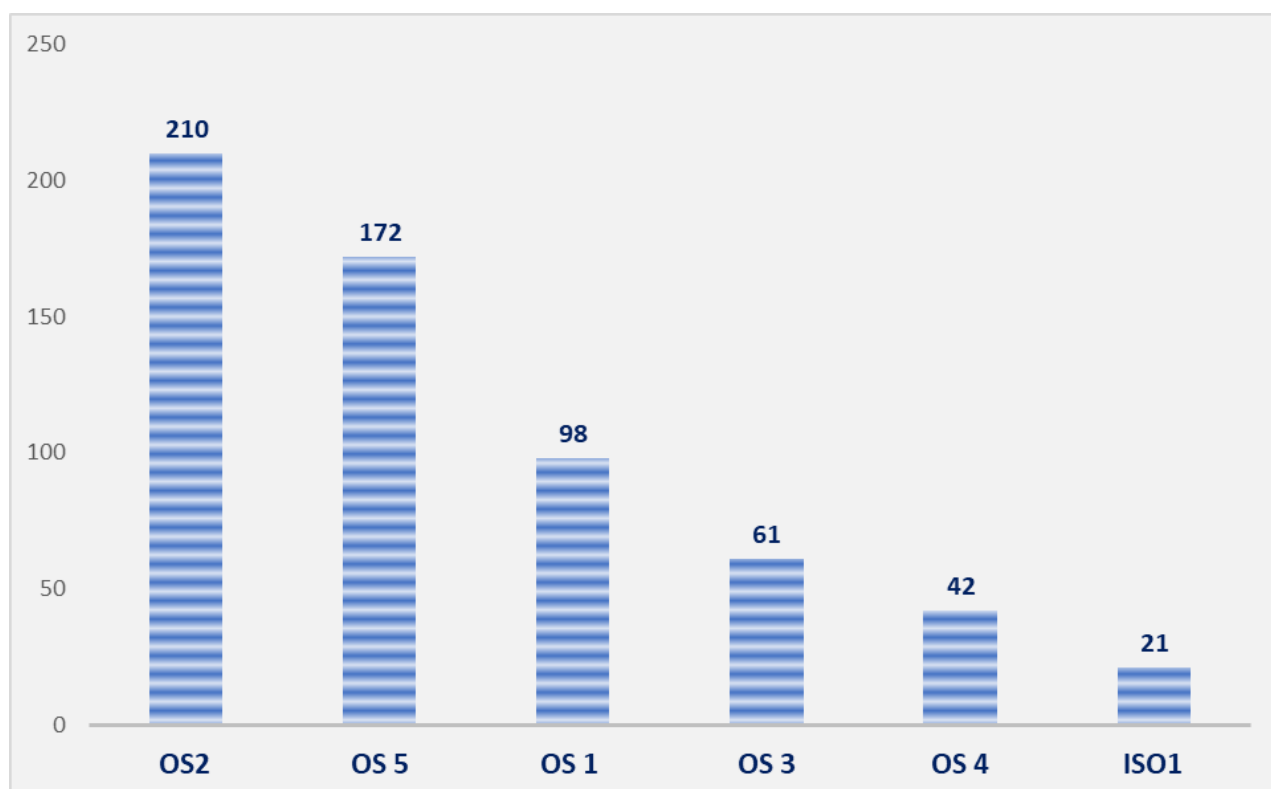


Il est particulièrement remarquable de constater la grande cohérence entre les thèmes prioritaires perçus comme les plus importants par les répondants, quel que soit leur pays d'origine. Les 4 thèmes prioritaires considérés comme les plus importants pour les engagements futurs du Programme sont en fait spéculaires entre la France et l'Italie.

3. OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Les objectifs stratégiques et spécifiques proposés dans cette partie du questionnaire sont ceux qui ont été approuvés par la Commission européenne dans les **règlements COM(2018) 372 final et COM(2018) 374 final**.

Dans la première partie, les répondants au questionnaire ont été invités à choisir les 2 objectifs stratégiques qui leur semblaient les plus pertinents pour le futur Programme Maritime Italie-France. À partir du rassemblement des réponses données, c'est l'ordre des Objectifs Stratégiques choisis par les répondants au questionnaire :



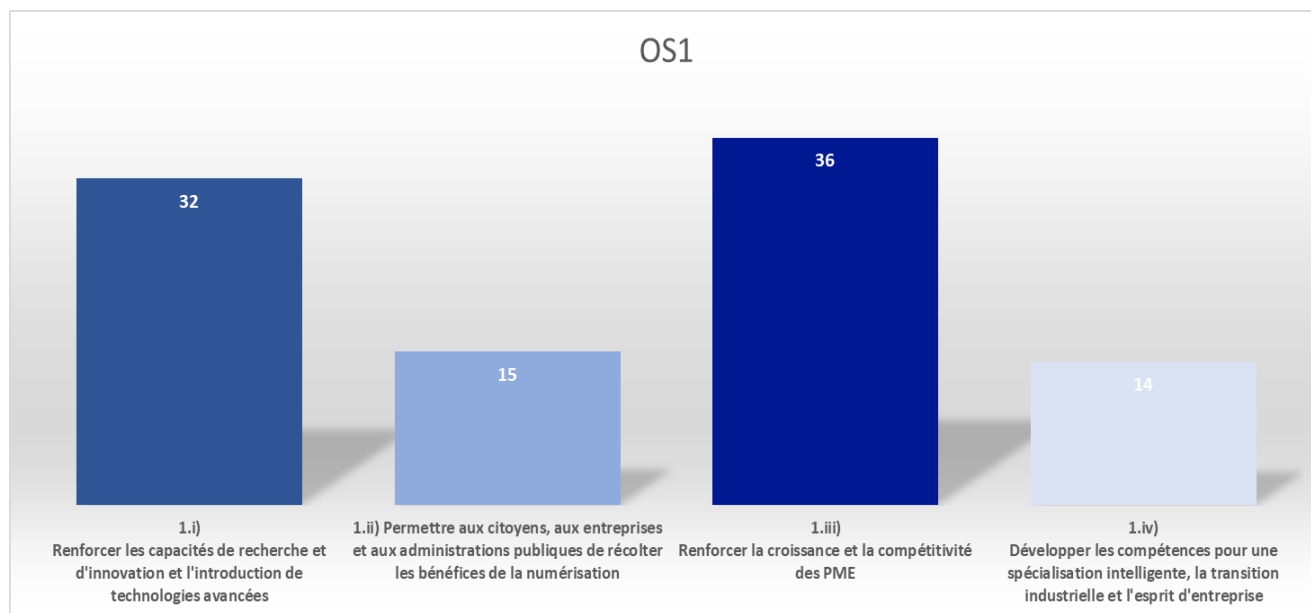
En particulier, on peut souligner que pas moins de 72 % des répondants au questionnaire ont indiqué le OS2 comme l'un des deux objectifs stratégiques prioritaires. 60 % ont choisi l'OS5, 42 % l'OS1, 32 % l'OS3, 25 % l'OS4 et 25 % l'ISO1.

3.1. Objectif Stratégique 1 : « Une Europe plus intelligente »

42 % des répondants ont indiqué cet objectif comme l'une de leurs deux priorités pour le Programme.

Cet objectif est axé sur l'innovation, la numérisation, la transformation économique et le soutien aux petites et moyennes entreprises.

Ceux qui avaient choisi cet Objectif Stratégique ont également été invités à choisir l'objectif spécifique associé qui était le plus pertinent à leurs yeux. Voici les résultats :

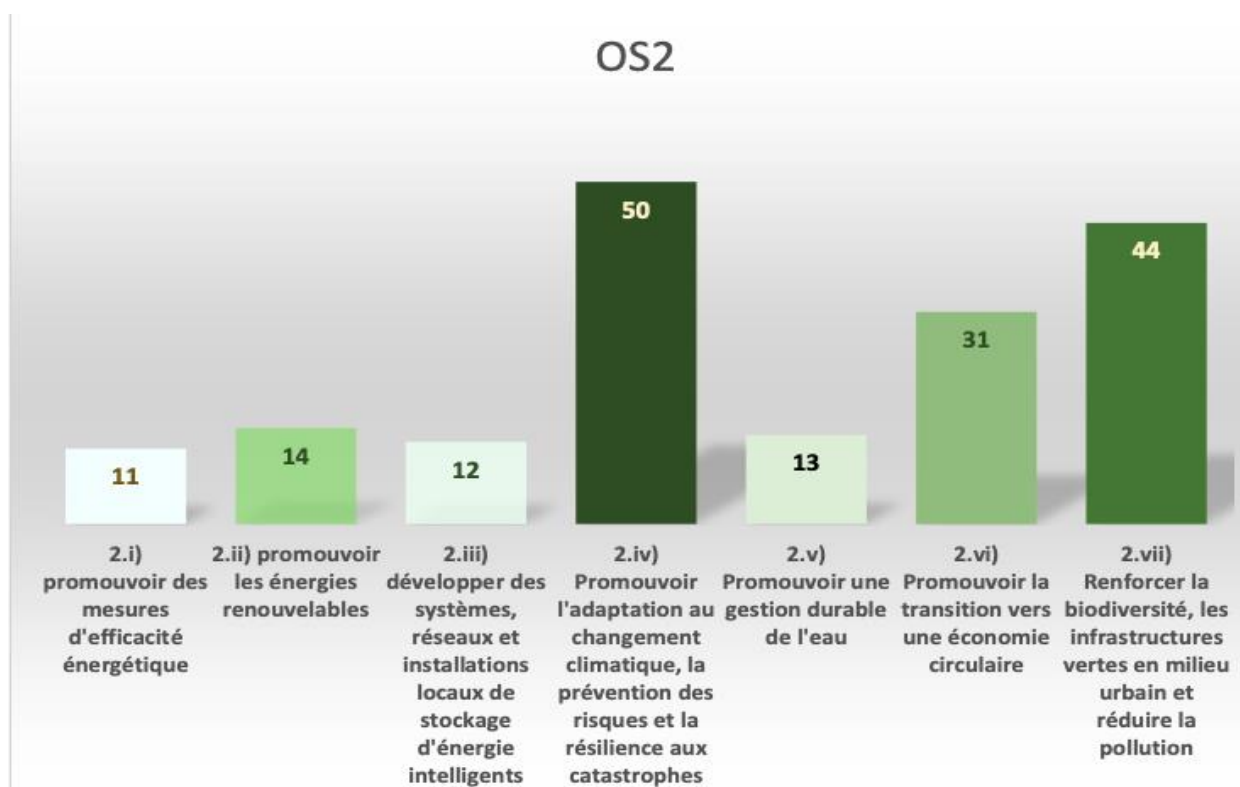


Comme le montre le graphique, les préférences qui se sont dégagées de la consultation vont très majoritairement à l'objectif spécifique iii) « renforcer la croissance et la compétitivité des PME » conformément aux orientations de la Task Force.

3.2 Objectif Stratégique 2 : « Une Europe plus verte »

72 % des répondants au questionnaire ont indiqué l'OS2 comme l'une de leurs deux priorités pour le Programme. Cet objectif est axé sur une Europe plus verte et plus durable dans ses activités, en particulier pour réduire les émissions de CO2 grâce à la mise en œuvre de l'accord de Paris et aux investissements dans la transition énergétique, les énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique.

Ceux qui avaient choisi cet Objectif Stratégique ont également été invités à choisir l'objectif spécifique associé qui était le plus pertinent à leurs yeux. Voici les résultats :



L'objectif spécifique ayant suscité le plus d'intérêt est le iv) « Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques, la prévention des risques et la résilience aux catastrophes », suivi des objectifs spécifiques vii) « Renforcer la biodiversité, les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution » et vi) « Promouvoir la transition vers une économie circulaire ».

Il y a une correspondance parfaite entre les résultats de la consultation et les orientations de la Task Force, qui a appuyé ces 3 objectifs spécifiques.

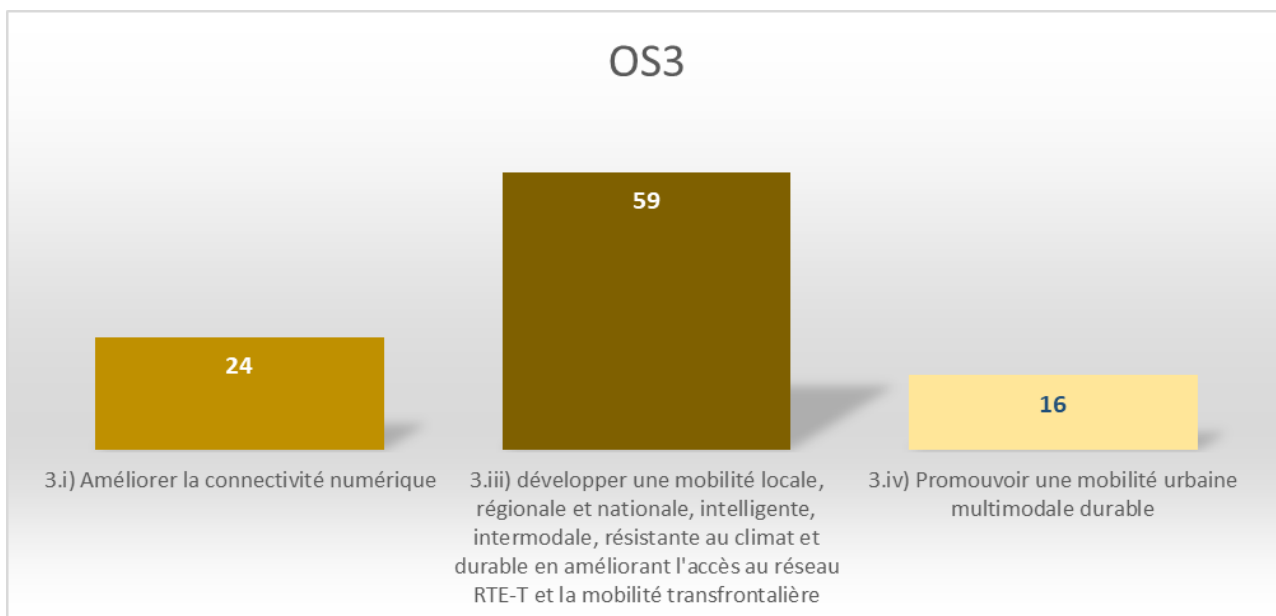
3.3. Objectif Stratégique 3 : « Une Europe plus connectée »

32 % des répondants ont indiqué cet objectif comme l'une de leurs deux priorités pour le Programme.

Cet objectif se concentre sur une Europe plus connectée avec des réseaux de transport stratégiques.

Ceux qui avaient choisi cet Objectif Stratégique ont également été invités à choisir l'objectif spécifique associé qui était le plus pertinent à leurs yeux.

Dans le cadre de cet objectif stratégique, le plus grand nombre de préférences a été attribué à l'objectif spécifique iii, comme le montre le graphique ci-dessous. Ce résultat est cohérent avec les orientations exprimées par la Task Force.

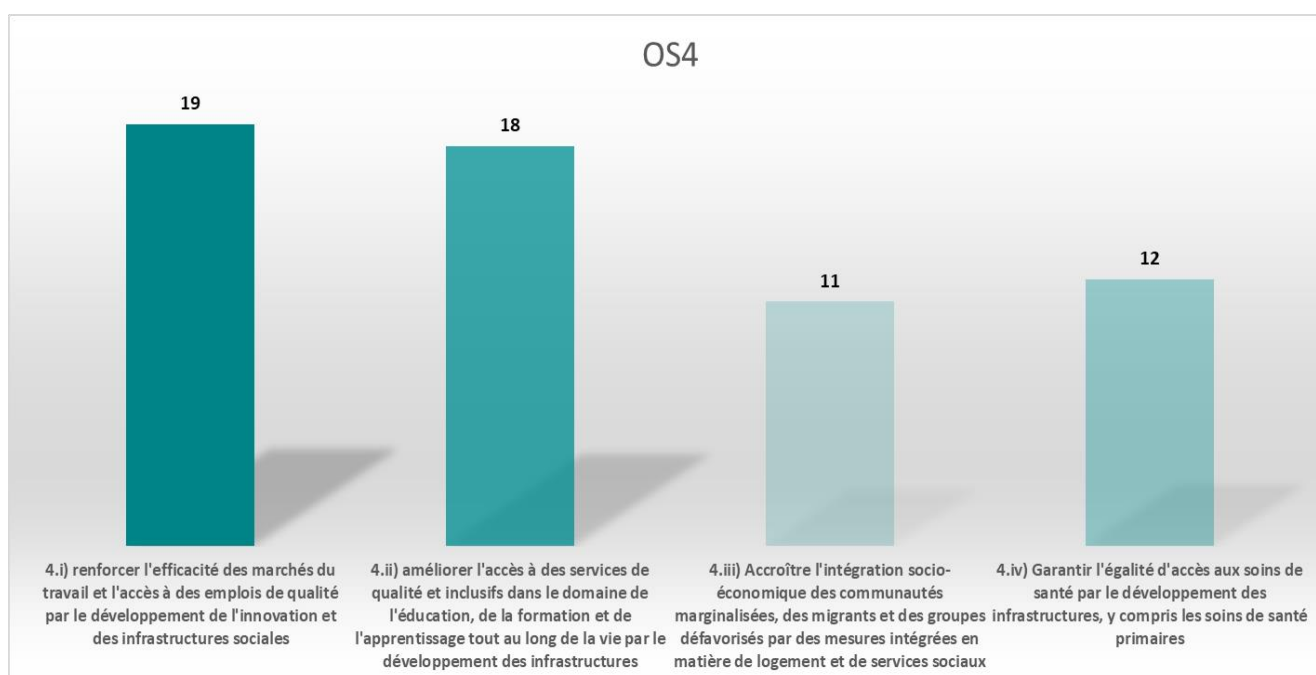


3.4. Objectif Stratégique 4 : « Une Europe plus sociale »

25 % des répondants ont indiqué cet objectif comme l'une de leurs deux priorités pour le Programme.

Cet objectif vise à obtenir des résultats concrets en relation avec le pilier européen des droits sociaux et à soutenir un emploi de qualité, l'éducation, les compétences professionnelles, l'inclusion sociale et l'égalité d'accès aux soins de santé.

Ceux qui avaient choisi cet Objectif Stratégique ont également été invités à choisir l'objectif spécifique associé qui était le plus pertinent à leurs yeux. Voici les résultats :



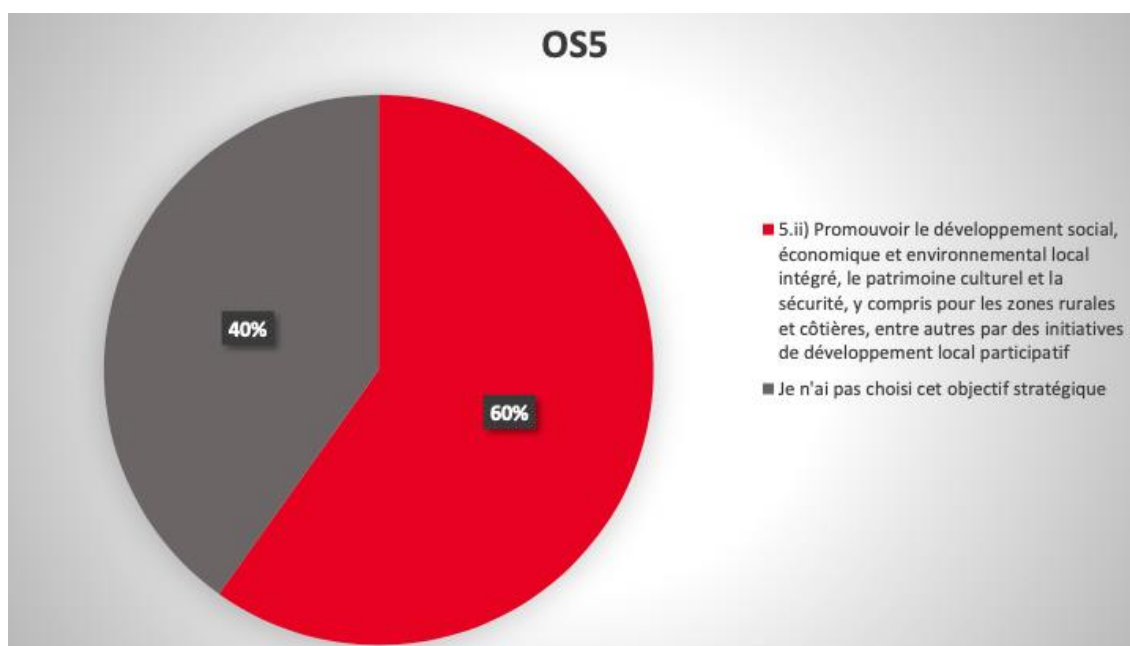
Comme le montre le graphique, dans le cadre de cet objectif stratégique, le plus grand nombre de préférences est allé à l'objectif spécifique i) « Renforcer l'efficacité des marchés du travail et l'accès à des emplois de qualité, par le développement de l'innovation et des infrastructures sociales ». Ce résultat est cohérent avec les orientations exprimées par la Task Force.

Il est suivi, par ordre de préférence, par l'objectif spécifique ii) « Améliorer l'accès à des services de qualité et inclusifs dans le domaine de l'éducation et de l'apprentissage continu par le développement des infrastructures », puis par les objectifs spécifiques iv) « Assurer l'égalité d'accès aux soins de santé par le développement des infrastructures, y compris les soins de santé primaires » et iii) « Accroître l'intégration sociale et économique des communautés marginalisées de migrants et des groupes défavorisés par des mesures intégrées en matière de logement et de services sociaux ».

3.5. Objectif Stratégique 5 : « Une Europe plus proche des citoyens »

60 % des répondants au questionnaire ont indiqué l'OS5 comme l'une de leurs deux priorités pour le Programme. Cet objectif vise à promouvoir le développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières.

Pour cet objectif stratégique, le Programme Maritime n'avait identifié qu'un seul objectif spécifique associé : « ii. Promouvoir le développement social, économique et environnemental intégré au niveau local, le patrimoine culturel et la sécurité, y compris pour les zones rurales et côtières, notamment par le biais d'initiatives participatives pour le développement local. »



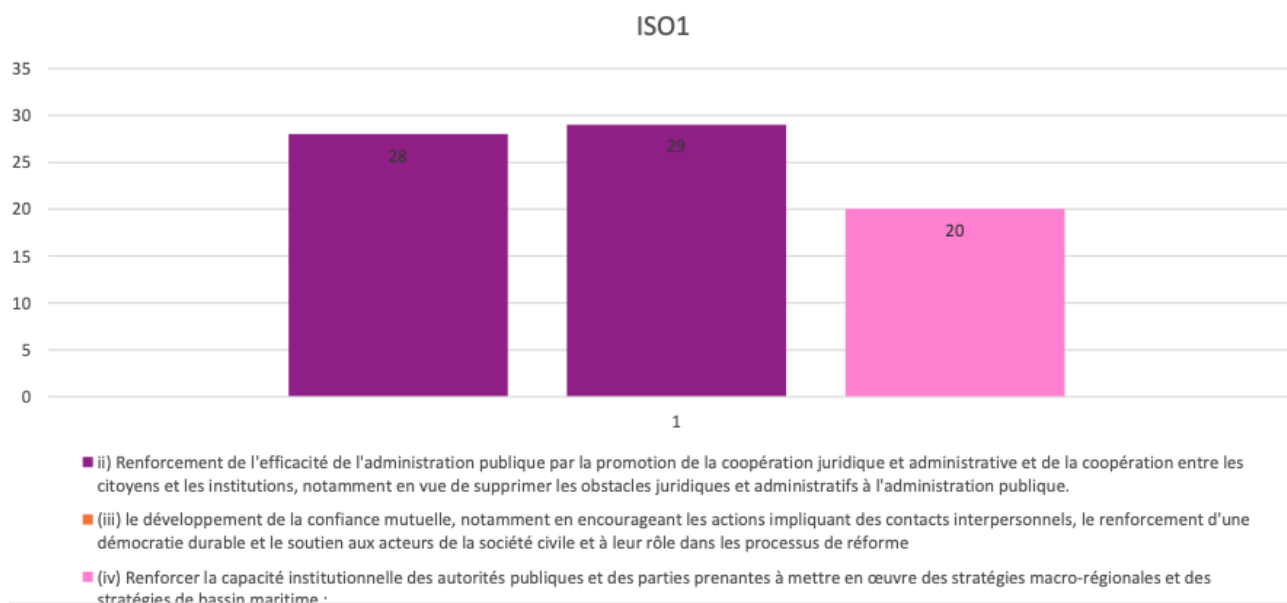
Avec l'avancement des négociations sur les nouveaux règlements pour la politique de cohésion 2021-2027, cet objectif stratégique a pris une connotation spécifique qui se distingue des autres objectifs stratégiques, de sorte que son adoption au sein d'un programme doit se fonder et se

conformer aux paramètres de la programmation territoriale intégrée tels que définis dans la proposition de « RÈGLEMENT établissant des dispositions communes » et faire référence à des zones territoriales ayant des caractéristiques spécifiques (les « zones fonctionnelles »). La complexité de cet objectif rend son choix et son application plus délicates. Pour l'instant, la Task Force du Programme n'a pas trouvé d'accord sur l'adoption éventuelle de cet objectif dans le cadre de la stratégie du programme. Toutefois, les thèmes qui s'y rapportent ont trouvé une place, en ce qui concerne les lignes directrices de la Task Force, dans les Objectifs Stratégiques 1, 2, 3, 4 et ISO1.

3.5. Objectif Spécifique Interreg 1 : « Une meilleure gouvernance du programme Interreg »

25 % des répondants ont indiqué cet objectif comme l'une de leurs deux priorités pour le Programme.

Ceux qui avaient choisi cet Objectif Stratégique ont également été invités à choisir l'objectif spécifique associé qui était le plus pertinent à leurs yeux. Voici les résultats :



Les résultats de la consultation sont pleinement conformes aux orientations exprimées par la Task Force.

4. DÉFIS LIÉS AUX OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Dans le questionnaire proposé aux parties prenantes, après le choix de l'objectif spécifique « préféré » pour chaque objectif stratégique, les utilisateurs ont eu la possibilité de choisir un « défi » associé aux objectifs considérés comme prioritaires.

Il est à nouveau précisé que ces défis ont été élaborés par l'Autorité de Gestion dans le cadre de la Task Force et des travaux préparatoires du futur Programme Maritime Italie-France.

Vous trouverez ci-dessous les résultats de la consultation en ce qui concerne les défis à relever pour chaque objectif stratégique.

4.1. Défis liés à l'Objectif Stratégique 1 : « Une Europe plus intelligente »

Le schéma ci-dessous détaille, pour chaque objectif spécifique, les défis qui ont reçu le plus de réactions.



L'observation des résultats de la consultation sur cet aspect fournit des éléments supplémentaires pour soutenir les choix d'orientation exprimés par la Task Force du programme. En effet, bien que la Task Force se dirige vers les objectifs spécifiques, iii) « Renforcer la croissance et la compétitivité des PME » et iv) « Développer les compétences pour une spécialisation intelligente, une transition industrielle et un esprit d'entreprise », les défis identifiés jusqu'à présent sont très cohérents avec les défis identifiés dans la consultation en ce qui concerne les objectifs spécifiques, i) « Renforcer les capacités de recherche et d'innovation et l'introduction de technologies avancées », iii) « Renforcer la croissance et la compétitivité des PME » et iv) « Développer les compétences pour une spécialisation intelligente, une transition industrielle et un esprit d'entreprise ». Il y a moins de cohérence avec les défis exprimés au titre de l'objectif spécifique ii) « Permettre aux citoyens, aux entreprises et aux administrations publiques de tirer parti des avantages de la numérisation ».

4.2. Défis liés à l'Objectif Stratégique 2 : « Une Europe plus verte »

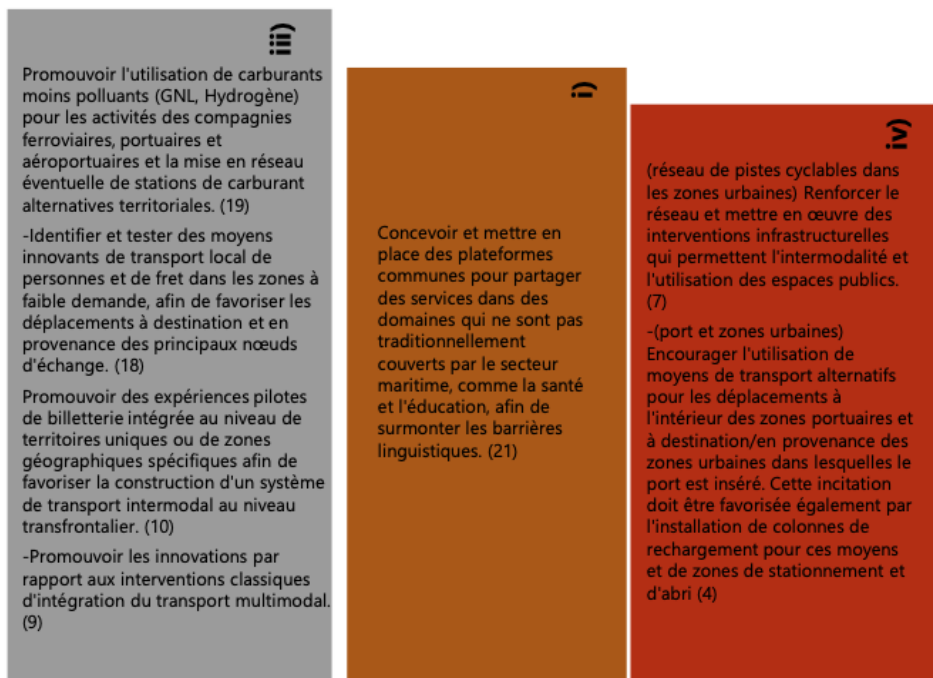
Le schéma ci-dessous détaille, pour chaque objectif spécifique, en référence à l'objectif stratégique 2, les défis qui ont reçu le plus de réactions.



L'observation des résultats de la consultation montre une grande cohérence entre les défis qui ressortent de la consultation et les hypothèses d'orientation et de concentration exprimées par la Task Force du programme. En particulier, cette cohérence est élevée en ce qui concerne les défis liés aux objectifs spécifiques iv) « Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience aux catastrophes », vi) « Promouvoir la transition vers l'économie circulaire » et vii) « Améliorer la protection de la nature et la biodiversité, les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire la pollution ».

4.3. Défis liés à l'Objectif Stratégique 3 : « Une Europe plus connectée »

En ce qui concerne les défis, le graphique suivant met en évidence ceux qui ont reçu le plus de réactions. Dans ce cas également, l'observation des résultats de la consultation permet de mettre en évidence une grande cohérence avec les orientations exprimées par la Task Force du programme, notamment en ce qui concerne les défis liés à l'objectif spécifique iii) « Développer et améliorer une mobilité durable, résistante au climat, intelligente et intermodale aux niveaux national, régional et local, y compris un meilleur accès aux réseaux RTE-T et à la mobilité transfrontalière » et iv) « Promouvoir une mobilité urbaine multimodale durable ». En ce qui concerne ce dernier objectif spécifique, il convient de noter que, suite à l'avancement des négociations sur le cadre réglementaire de la politique de cohésion 2021-2027, l'objectif spécifique iv) a été déplacé de l'Objectif Stratégique 3 à l'Objectif Stratégique 2 et renommé objectif spécifique viii). En dépit des changements décrits ci-dessus, la cohérence entre les défis issus de la consultation et les orientations de la Task Force a été maintenue tant en ce qui concerne l'Objectif Stratégique 3 que l'Objectif Stratégique 2.



4.4. Défis liés à l'Objectif Stratégique 4 : « Une Europe plus sociale »

Le schéma ci-dessous montre, pour chaque objectif spécifique, les défis qui ont reçu le plus de réactions. L'observation des résultats de la consultation sur cet aspect montre une cohérence moyenne à élevée avec l'orientation exprimée par la Task Force du programme, notamment en ce qui concerne les défis liés aux objectifs spécifiques i) « renforcer l'efficacité des marchés du travail et l'accès à des emplois de qualité par le développement de l'innovation et des infrastructures sociales » et ii) « améliorer l'accès à des services d'éducation, de formation et d'apprentissage continu de qualité et inclusifs par le développement des infrastructures ».



4.5. Objectif Stratégique 5 : « Une Europe plus proche des citoyens »

Compte tenu de la spécificité de cet objectif stratégique et de la complexité de l'architecture correspondante (comme illustré au paragraphe 3), la Task Force n'est pas parvenue pour l'instant à un accord sur l'adoption éventuelle de cet objectif dans le cadre de la stratégie du programme. Toutefois, il est utile de souligner que les défis qui ont émergé de la consultation sont largement liés aux défis identifiés par la Task Force dans le cadre des Objectifs Stratégiques 1, 2, 3, 4 et ISO1. Le tableau suivant illustre les défis qui ont reçu les plus grandes préférences et leur cohérence avec les défis inhérents aux objectifs stratégiques identifiés à ce jour par la Task Force.

Résumé des défis qui ont fait l'objet du plus grand nombre de mentions.	Cohérence avec les choix stratégiques de la TF
<p>(ii)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Promouvoir un tourisme durable basé sur la valorisation du patrimoine naturel et culturel et promouvoir l'innovation, l'adaptation saisonnière et l'extension des périodes de séjour par la mise en réseau des destinations touristiques transfrontalières. (59) 2. Activer des processus de régénération territoriale (à comprendre comme des processus de "régénération urbaine" appliqués aux petites villes dans les zones rurales et le long de la côte) avec une large participation(23) 3. Financer des projets concrets à petite échelle dans les zones les plus fragiles - en utilisant des modèles transférables et reproductibles - sur les thèmes du développement territorial, en les enrichissant avec les infrastructures (numériques et non) nécessaires à la croissance du système productif (20) 4. Prendre des mesures pour le développement social, économique et environnemental intégré du patrimoine culturel et sa protection, y compris dans les zones urbaines, rurales, montagneuses et côtières. (17) 5. Mettre en œuvre des stratégies territoriales urbaines intégrées et soutenir les zones internes, rurales et côtières. (15) 6. Soutenir les processus de planification et de programmation partagés entre les entités publiques et privées dans les zones transfrontalières pour les destinations touristiques et/ou les produits touristiques. (14) 7. Promouvoir des mesures visant à renforcer la cohésion économique et sociale par l'utilisation de technologies numériques qui favorisent la connaissance culturelle et linguistique et l'homogénéisation des procédures administratives au niveau transfrontalier. (9) 8. Agir sur les questions liées au développement socio-économique des zones éligibles, notamment en ce qui concerne la gouvernance du territoire et la valorisation du paysage, les infrastructures, la mobilité, les difficultés sociales et l'intégration. (8) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Priorités 1 et 2 et 5 2. Priorités 2 et 5 3. Priorité 4 4. Priorité 1 5. Priorité 5 6. Priorité 1-5 7. Priorité 1 - 5 8. Priorité 1- 2- 3-4-5

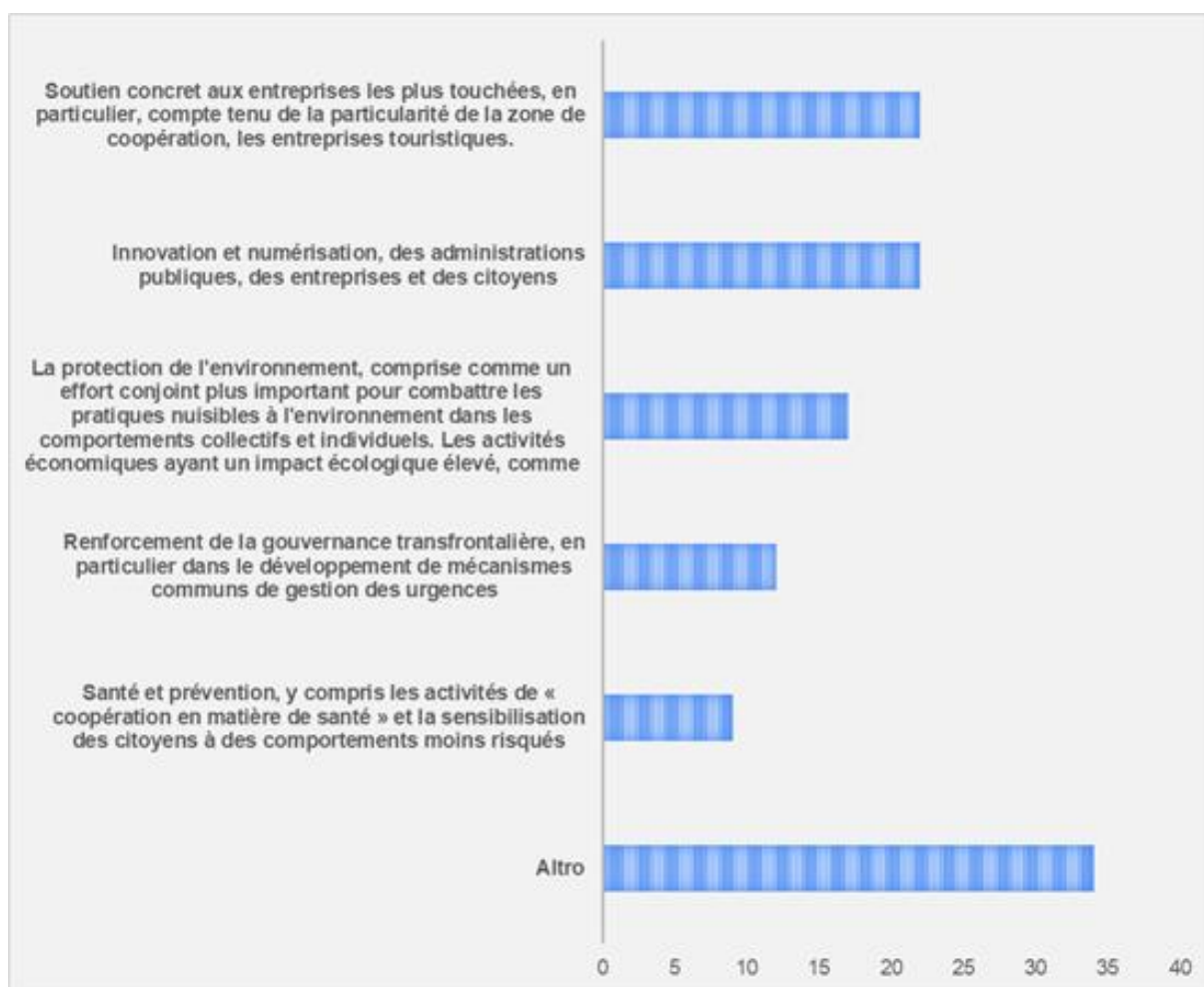
5. QUESTIONS OUVERTES CONCLUSIVES DE TYPE EVALUATIF

Dans la partie du questionnaire, 7 questions ouvertes de type plus évaluatif ont été proposées, visant à recueillir certaines considérations sur la mise en œuvre du Programme 2014-2020 ainsi que des réflexions plus actuelles sur le rôle du futur Programme dans le nouveau contexte économique et social déterminé par l'urgence Covid19.

Les paragraphes suivants résument les contributions reçues, qui ont été regroupées selon des macro-thèmes.

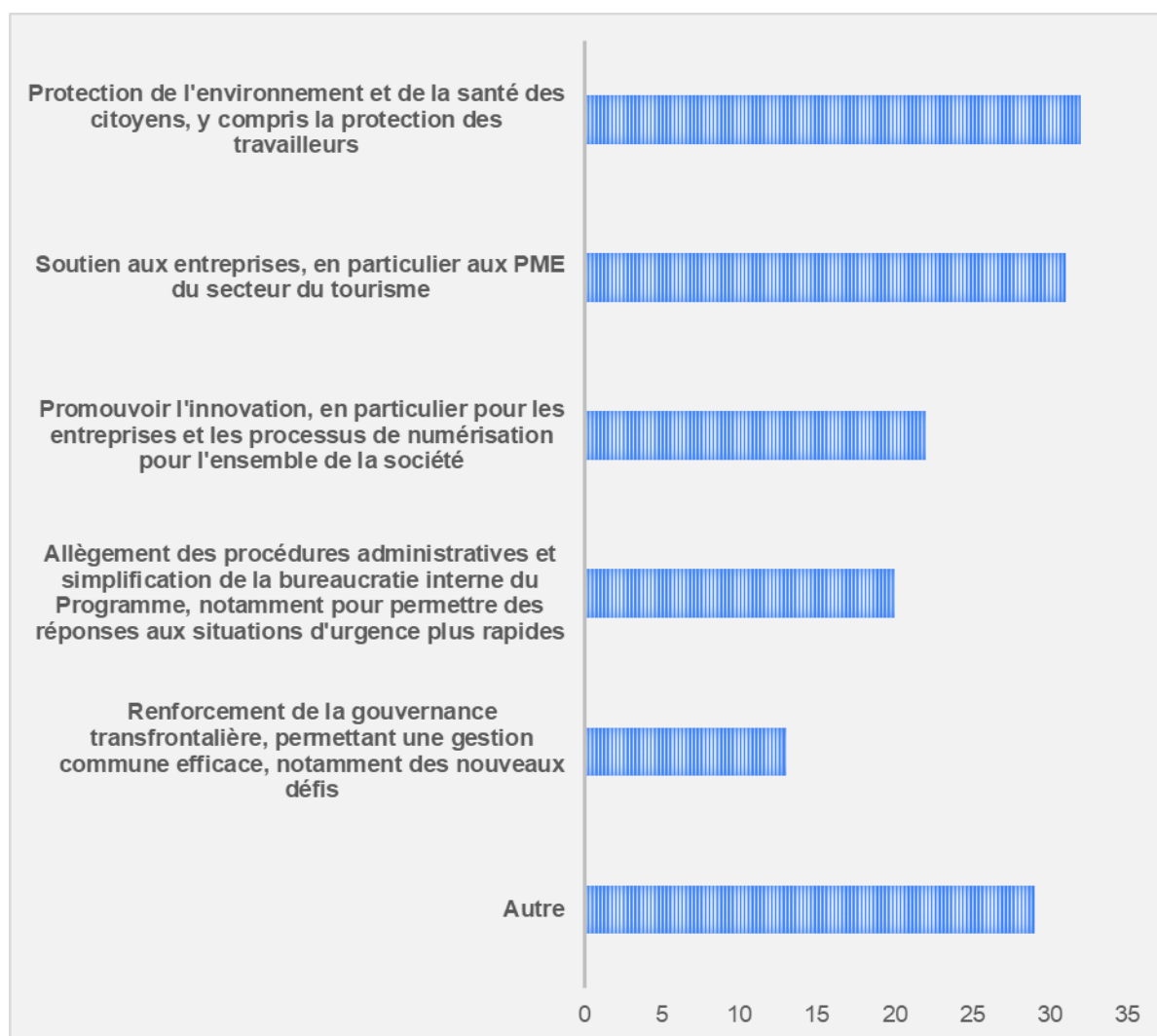
5.1. Question 1 : « Selon vous, le Programme peut-il contribuer positivement aux nouveaux défis posés par l'urgence Covid19 ? Si oui, comment ? »

116 réponses valides ont été comptées, divisées et regroupées en 5 catégories (plus la catégorie « autres » où figuraient certaines questions qui ne pouvaient être attribuées aux catégories identifiées). En particulier, les catégories reflètent les domaines identifiés par les utilisateurs comme étant ceux qui pourraient être les plus (et positivement) touchés par les actions du Programme dans le cadre d'une relance post-Covid19. Il convient de noter en particulier le soutien aux entreprises les plus touchées par la pandémie et la promotion d'une plus grande numérisation dans tous les secteurs.



5.2. Question 2 : « Pour faire face aux difficultés majeures engendrées par l'urgence Covid19 , quelles devraient être, à votre avis, les priorités du Programme ? »

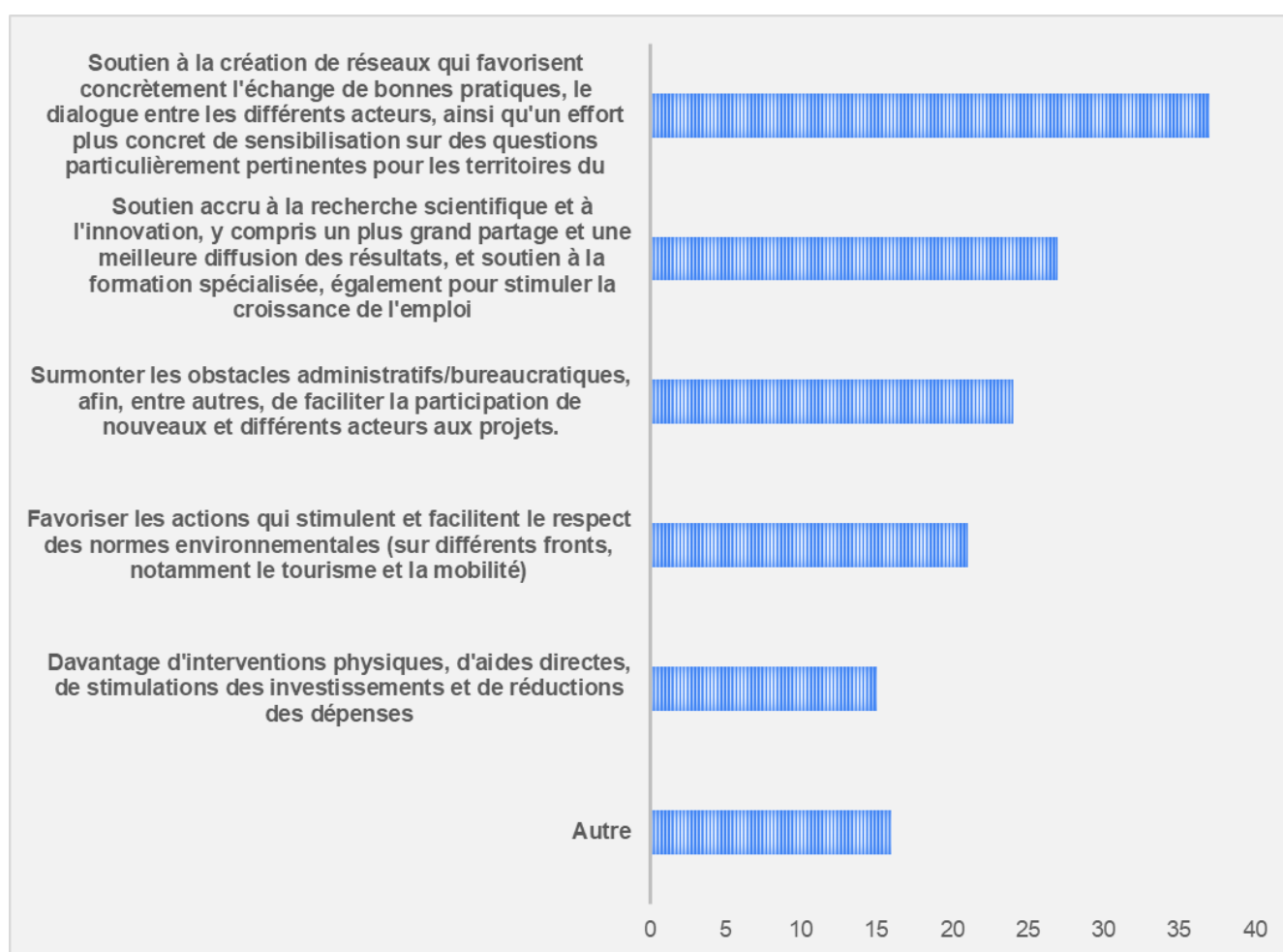
147 réponses valides ont été comptées, divisées et regroupées en 5 catégories (plus la catégorie « autres » où figuraient certaines questions qui ne pouvaient être attribuées aux catégories identifiées). En ce qui concerne l'urgence Covid19, les utilisateurs ont proposé certaines priorités sur lesquelles le Programme pourrait concentrer ses interventions afin de contribuer concrètement à l'atténuation des conséquences négatives de la pandémie. La protection de l'environnement, souvent associée à la protection de la santé des citoyens et des travailleurs, a été indiquée par 32 personnes, suivies par la nécessité pour beaucoup que le Programme intervienne avec un soutien concret aux PME, en particulier celles du secteur du tourisme.



5.3. Question 3 : « Quelle pourrait être l'amélioration réelle apportée par les actions du Programme dans son domaine d'activité ? »

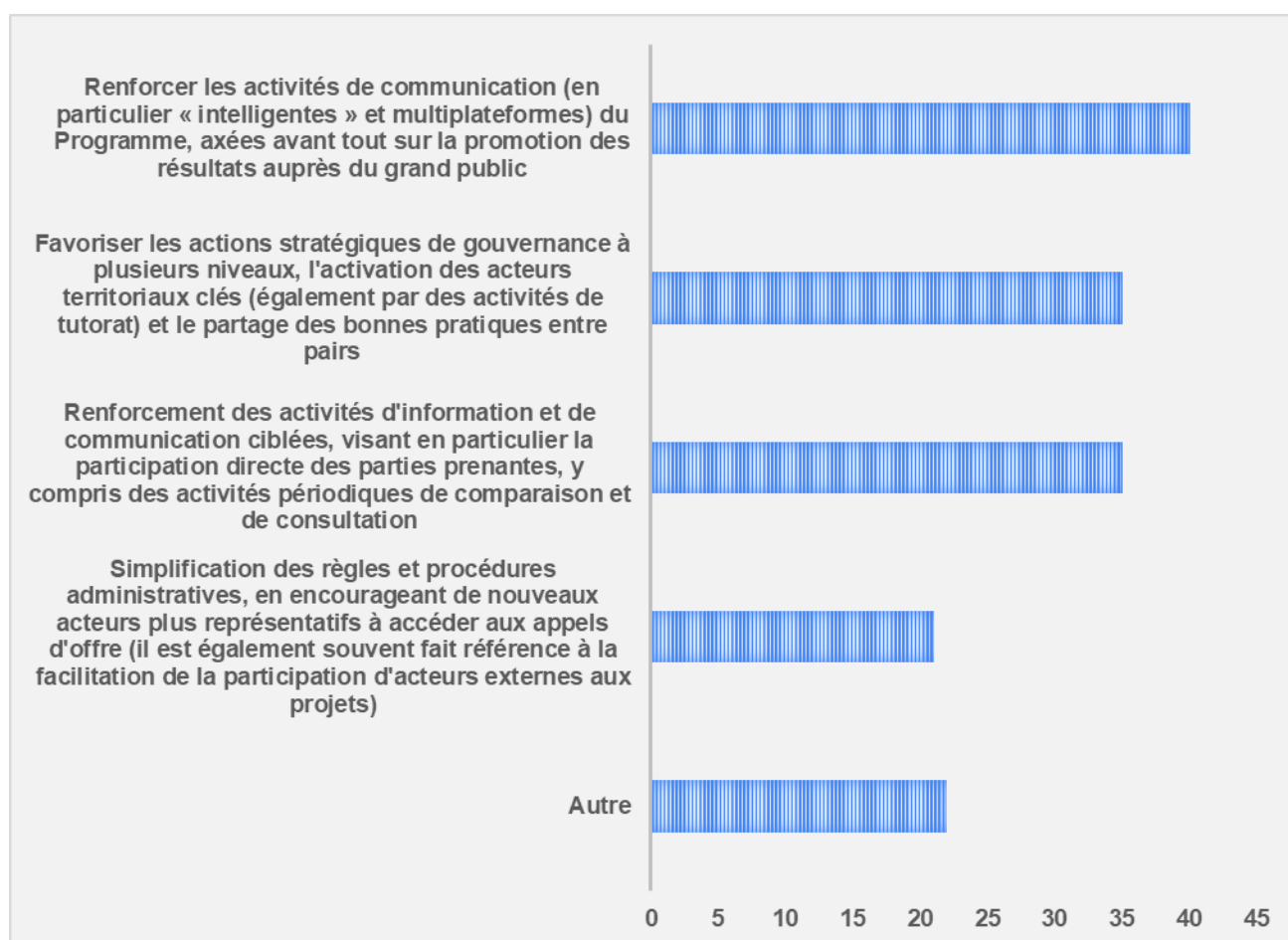
140 réponses valides ont été comptées, divisées et regroupées en 5 catégories (plus la catégorie « autres » où figuraient certaines questions qui ne pouvaient être attribuées aux catégories identifiées). Les réponses indiquent les domaines dans lesquels le programme pourrait concrètement améliorer et rendre plus efficaces ses actions, en fonction de la sphère d'activité du répondant.

Les réponses les plus récurrentes (37) semblent désigner un caractère transversal plutôt que sectoriel lié à l'amélioration de certaines actions du Programme : en effet, beaucoup suggèrent l'activation de réseaux qui favorisent l'échange de bonnes pratiques entre différents acteurs, de sorte que le bénéfice effectif des réalisations de certains projets sur la société soit renforcé.



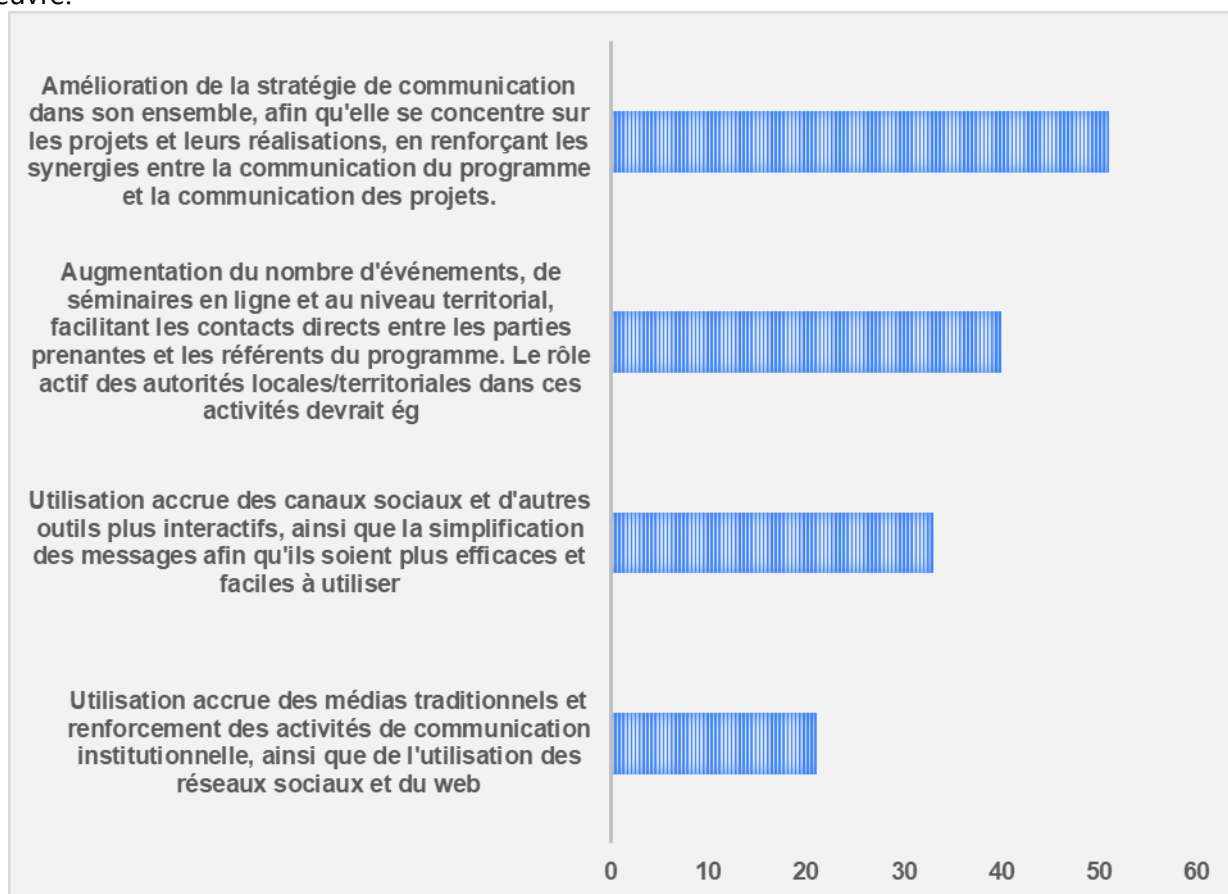
5.4. Question 4 : « Comment assurer , selon vous, une implication adéquate de tous les acteurs des territoires du Programme, en particulier des acteurs qui ne sont pas des partenaires de projet mais des bénéficiaires potentiels ? »

153 réponses valides ont été comptées, divisées et regroupées en 4 catégories (plus la catégorie « autres » où figuraient certaines questions qui ne pouvaient être attribuées aux catégories identifiées). Afin de garantir une plus grande implication des acteurs territoriaux (ainsi qu'une plus grande représentativité des instances sociales), de nombreux répondants (40) indiquent comme fondamental le renforcement des activités de communication multiplateforme du Programme, par l'utilisation de canaux traditionnels et nouveaux et de campagnes de communication qui ont pour objectif principal la promotion des résultats du Programme et des projets.



5.5. Question 5 : « Sur la base de votre perception concernant la connaissance du Programme parmi les citoyens de la zone de coopération, comment peut-on améliorer les activités d'information et de communication afin de sensibiliser davantage les citoyens aux interventions mises en œuvre par le Programme ? »

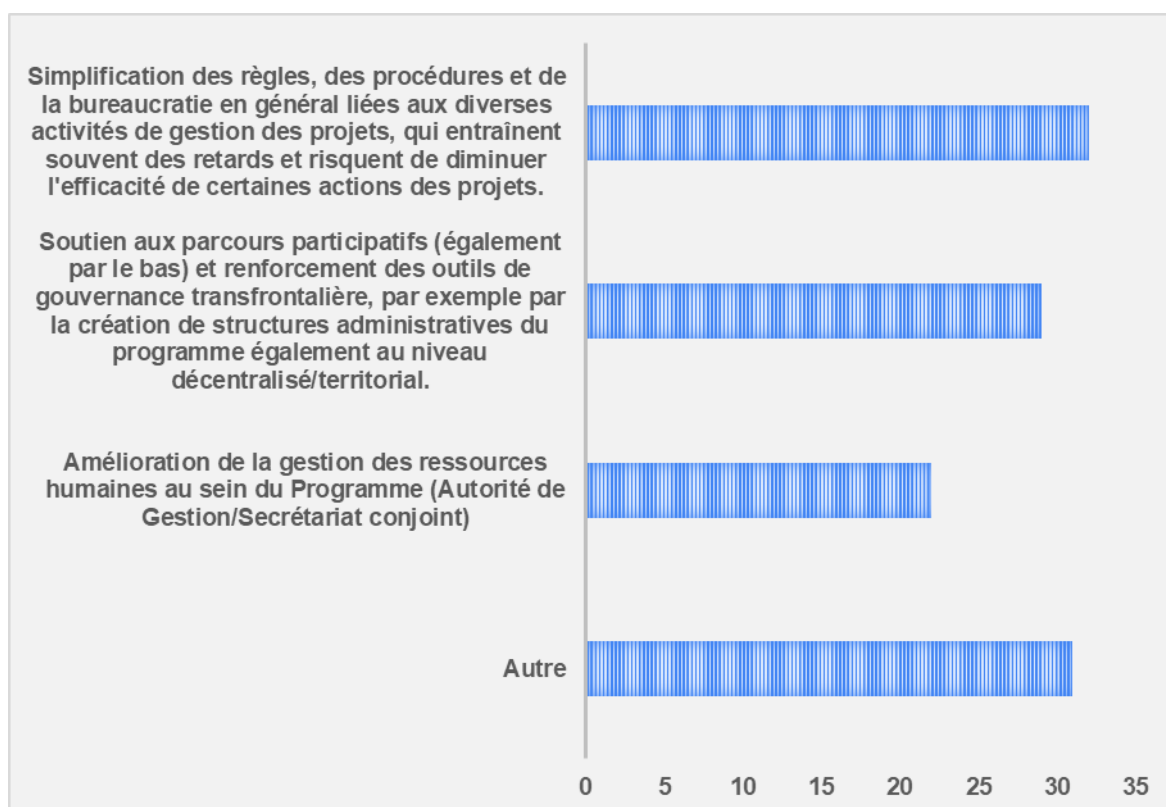
Ce sont 145 réponses valides qui ont été comptées, divisées et regroupées en 4 catégories. En ce qui concerne la stratégie de communication du Programme, au-delà des actions de communication uniques ou de l'utilisation d'outils spécifiques, la majorité des répondants (51) considèrent qu'il est prioritaire d'améliorer la stratégie de communication globale du Programme, en renforçant les synergies, également au niveau de la communication, entre le Programme et les projets et en faisant un effort plus concret dans la promotion des résultats et des bonnes pratiques mises en œuvre.



5.6. Question 6 : « Quelles sont les meilleures pratiques pour assurer une gouvernance efficace du Programme (en ce qui concerne, par exemple, l'adéquation des installations, le personnel impliqué, etc.) ? »

114 réponses valides ont été comptées, divisées et regroupées en 3 catégories (plus la catégorie « autres » où figuraient certaines questions qui ne pouvaient être attribuées aux catégories identifiées).

Afin d'améliorer la gouvernance du Programme, la majorité des réponses (32) indiquent comme priorité la simplification des règles et procédures liées aux activités des projets. L'indication d'améliorer la gestion des ressources humaines dans le cadre du Programme n'est pas négligeable.



5.7. Question 7 : « Quel pourrait être, selon vous, le potentiel impact du Programme sur les politiques locales et nationales ? »

Ce sont 103 réponses valides qui ont été comptées, divisées et regroupées en 4 catégories. Parmi les réponses, la nécessité de garantir une plus grande reproductibilité (et aussi potentiellement un développement) des bonnes pratiques expérimentées par les projets dans les politiques régionales et nationales est soulignée, mais aussi la potentialité du Programme à mettre sur la table des décideurs des questions d'intérêt local qui échappent souvent à la priorité des agendas politiques nationaux.

